

PETITION

CONTRE LES MODALITES D'APPLICATION ACTUELLE D'AFFELNET PAR L'ACADEMIE DE PARIS

Aujourd'hui, l'affectation en lycée public de nos enfants pour suivre un enseignement général en seconde ne se fait plus dans le lycée à proximité de chez nous. Elle est effectuée par AFFELNET (**AFF**ectation des **EL**èves par le **NET**), système informatique renseigné par des critères définis librement chaque année par chaque inspection d'académie.

Pour nous, dans l'académie de Paris, les critères pour les affectations 2010 étaient : demander un établissement de son district (600 points), notes obtenues (0 à 600 points), avoir un membre de sa fratrie dans l'établissement (50 points), être boursier (300 points) : total de 0 à 1.550 points.

La notion de proximité du domicile ne signifie plus son quartier. Elle est ainsi remplacée par la notion de district.

Paris est découpé en 4 districts :

- Nord : 8^{ème}, 9^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème} arrondissements,
- Sud : 5^{ème}, 6^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} arrondissements,
- Ouest : 7^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème} arrondissements,
- Est : 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème} arrondissements.

Outre le fait que le district EST est le plus étendu et le plus peuplé, il concentre 40% des adolescents et 30% des places de seconde d'enseignement général des lycées publics de Paris. Avec 3 150 places à la rentrée 2010, le déficit de places de seconde au regard de la moyenne parisienne était de plus de 1 100 places (et même de plus de 1 800 places par rapport à la moyenne des trois autres districts parisiens).

Ce découpage a enfermé les élèves du district EST dans un « entonnoir » en limitant leurs possibilités d'affectation. Les fortes capacités d'accueil des arrondissements limitrophes du district EST ne permettent plus l'accueil des élèves habitant à proximité. Avant AFFELNET la majorité des enfants était orientés à proximité de chez eux, depuis AFFELNET la quasi-totalité des enfants est contrainte d'utiliser les transports en commun pour espérer pouvoir suivre une scolarité dite « normale et obligatoire ».

La logique de l'offre et la demande aboutit effectivement à ce que les lycées du centre les plus réputés soient les plus demandés. Cette logique a pour effet d'augmenter les moyennes requises pour être accepté dans ces établissements : en 2010, il fallait 15,6 de moyenne générale pour être admis au lycée Charlemagne, 15,2 à Sophie Germain, 14,8 à Victor Hugo, 14,4 à Hélène Boucher, 13,5 à Arago, 13,3 à Maurice Ravel.

On nous dira qu'AFFELNET favorise la mixité : certainement pas la mixité scolaire. Que dire d'un système qui tend à créer des lycées d'élite, les meilleurs établissements devenant mécaniquement encore meilleurs, et les moins bons encore moins bons ?

On nous dira qu'AFFELNET c'est pour l'égalité des chances : aider un enfant « moyen » avec 13 de moyenne générale, ce n'est pas lui faire passer une à deux heures par jour dans les transports.

Dans quelques semaines les parents d'enfants scolarisés en 3^{ème} vont avoir la lourde responsabilité de renseigner une fiche de six « vœux » d'affectation, ou plutôt de se résigner à adopter des stratégies de « renoncement » pour être certains de tenir une affectation la moins périlleuse possible.

Et cela alors qu'il n'existe aucune transparence sur l'application des critères 2011 si ce n'est que ceux de 2010 devraient être reconduits :

- Quid du calcul des notes et du lissage entre établissements ?
- Quid des moyennes requises selon les établissements du district ?
- Quid du poids des critères ?

Pour ne plus accepter que nos enfants soient fragilisés en cours d'année par le stress de leur affectation au lycée
 Pour qu'ils ne se découragent pas et ne se mésestiment pas au regard des moyennes aberrantes requises

Nous, signataires de cette pétition exigeons :

- **Que le découpage actuel des districts soit revu,**
- **Que les notes requises par établissement soient publiées,**
- **Que les modalités précises de calcul de la moyenne de l'élève soient publiées,**
- **Que les décisions individuelles d'affectation soient motivées et lisibles en fonction des critères retenus.**

Nom	Prénom	Signature